

**DISPOSITIONS ORGANIQUES****Etablissements d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré**

Désignation des représentants de la Commune au sein des conseils d'écoles

**EXPOSE DES MOTIFS**

Au sein de chaque école maternelle, élémentaire ou primaire (soit 16 écoles maternelles, 14 écoles élémentaires) est institué un conseil d'école.

Le conseil d'école est chargé notamment de voter le règlement intérieur de l'école, d'établir le projet d'organisation de la semaine scolaire, de donner son avis, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, sur le fonctionnement de l'école (périscolaire, utilisation des moyens, restauration, action pédagogique...).

La Commune est représentée au sein de chaque conseil d'école par le Maire ou son représentant (désigné, le cas échéant, par arrêté) et par un conseiller municipal titulaire et un conseiller municipal suppléant désignés en son sein par le Conseil municipal.

Ces désignations se font au scrutin majoritaire à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième.

A la suite de l'élection du Maire le 7 février dernier ainsi qu'aux divers changements intervenus au sein des établissements du 1<sup>er</sup> degré, à savoir :

- suppression de l'école maternelle Jean-Jacques Rousseau,
- ouverture de l'école Rosalind Franklin,

il est proposé de procéder à une nouvelle désignation des représentants des conseils d'école.

En application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à ces désignations par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations au sein de ces conseils d'école prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire.

Au regard de ce qui précède, je vous propose donc de désigner les représentants de la Commune au sein des conseils d'école des établissements d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré, soit 27 titulaires et 27 suppléants pour l'ensemble des établissements.

P.J : tableau

## **DISPOSITIONS ORGANIQUES**

### **16) Établissements d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré**

Désignation des représentants de la Commune au sein des conseils d'écoles

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L. 2121-33,

vu le code de l'éducation et notamment son article D.411-1,

vu le procès-verbal d'installation des membres du Conseil municipal en date 30 mars 2014,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints en date du 7 février 2015,

considérant que suite à l'élection du Maire le 7 février 2015 ainsi qu'aux divers changements intervenus au sein des établissements du 1<sup>er</sup> degré, il convient de désigner des représentants de la Commune au sein des Conseils d'écoles des établissements du premier degré, soit 27 titulaires et 27 suppléants,

### **DELIBERE**

*Affaire non sujette à un vote*

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE conformément au tableau ci-après les membres du Conseil municipal représentant la Commune au sein des conseils d'écoles des établissements du premier degré d'Ivry-sur-Seine :

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 01 OCTOBRE 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 01 OCTOBRE 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2015

ECOLES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>HENRI BARBUSSE</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Fanny Sizorn - Méhadée Bernard	- Arthur Riedackaer - Catherine Vivien
<b>DANIELLE CASANOVA</b> - <i>MATERNELLE</i>	- Atef Rhouma	- Mourad Tagzout
<b>IRENE JOLIOT CURIE</b> - <i>A</i> - <i>B</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Romain Marchand - Tariq Aït Amara - Ouarda Kirouane	- Atef Rhouma - Romain Marchand - Tariq Aït Amara
<b>EUGENIE COTTON</b> - <i>MATERNELLE</i>	- Nicole Polian	- Marie Piéron
<b>ALBERT EINSTEIN</b> - <i>ELEMENTAIRE</i>	- Méhadée Bernard	- Atef Rhouma
<b>PAUL LANGEVIN</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Mehdy Belabbas - Pierre Martinez	- Mehdi Mokrani - Mehdy Belabbas
<b>MAKARENKO</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> + - <i>MATERNELLE</i>	- Jeanne Zerner - Bozena Wojciechowski	- Catherine Vivien - Jeanne Zerner
<b>GABRIEL PERI</b> - <i>MATERNELLE</i>	- Séverine Peter	- Stéphane Prat
<b>JACQUES PREVERT</b> - <i>MATERNELLE</i>	- Patricia Gambiasio	- Ali Algul

ECOLES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>ROBESPIERRE</b> - <i>MATERNELLE</i>	- Pierre Chiesa	- Sarah Misslin
<b>JACQUES SOLOMON</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Evelyne Lesens - Sarah Misslin	- Sarah Misslin - Evelyne Lesens
<b>MAURICE THOREZ</b> - <i>A</i> - <i>B</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Stéphane Prat - Mourad Tagzout - Ali Algul	- Méhadée Bernard - Patricia Gambiasio - Nicole Polian
<b>ORME AU CHAT</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Jacqueline Spiro - Sabrina Sebaihi	- Stéphane Prat - Bahri Sebkhii
<b>DULCIE SEPTEMBER</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Mehdi Mokrani - Bahri Sebkhii	- Jacqueline Spiro - Romain Zavallone
<b>GUY MOQUET</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> et - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	- Fabienne Oudart	- Pierre Chiesa
<b>ROSA PARKS</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> et - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	- Marie Piéron	- Fanny Sizorn
<b>ROSALIND FRANKLIN</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	- Romain Zavallone	- Pierre Martinez